

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 R20 Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier.

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2019 DAE 154 relative aux modifications statutaires et cotisation au syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (94550 Chevilly-Larue) ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 25 juin 2019, et son additif,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : la délibération 2019 R.16 est abrogée.

Article 2 : Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) :

Délégués titulaires :

- M. Jean-François MARTINS
- M. François VAUGLIN

Délégués suppléants :

- M. Patrick BLOCHE
- M. Didier LE RESTE

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO